

Activité 1 : la société féodale

Afin de découvrir la société féodale, les rapports féodaux-vassaliques, la domination conjointe des pouvoirs seigneuriaux laïques et ecclésiastiques, on peut proposer un premier document sur la donation du bois où est fondée l'abbaye. Ce document permet de mettre en évidence l'organisation de la société féodale et ses acteurs.

Document 1 : la concession d'un bois, 11 février 1096

« ...moi, Renaud, fils de Robert le Bourguignon...un bois m'appartenant proche du château de Craon, pour y édifier une église en l'honneur de la Bienheureuse et Glorieuse Vierge Marie, je le transfère à perpétuité de mon droit sous celui des chanoines vivant dans cette même église sous la règle de saint-Augustin... à cette condition toutefois qu'aucun autre ordre ne soit admis à l'intérieur de cette susdite église, dans le présent ou dans l'avenir, si ce n'est celui des chanoines y vivant selon la règle... »

Source : cartulaire de la Roë, archives départementales de Mayenne

Compétences :

- Comprendre le sens général d'un document.
- Identifier le document et son point de vue particulier.
- Extraire des informations pertinentes

Consigne : lire attentivement et répondre aux questions

1. Qui possède ce bois ?
2. A qui le donne-t-il ?

Le document met donc en évidence la domination d'un seigneur, Renaud le Bourguignon, sur les terres qu'ils possèdent. La mention du père de Renaud permet également de montrer le caractère héréditaire de cette domination. Le document permet également d'aborder l'organisation de l'Eglise (abbaye, chanoines, ordre régulier).

On peut ensuite confronter ce premier document à une carte du Royaume en 1030 et ainsi montrer l'organisation féodale : l'abbaye se situe dans le comté d'Anjou. On aborde alors les liens vassaliques, à partir de documents du manuel par exemple.

Activité 2 : l'encadrement de la société, la domination des pouvoirs seigneuriaux laïques et ecclésiastiques

La fondation de la paroisse de la Roë, autour de l'abbaye, en 1098 permet de montrer l'encadrement de la population et d'aborder les transformations du territoire autour de l'abbaye. En effet, l'extrait du cartulaire proposé aux élèves montre comment le seigneur de Craon, Renaud, délimite la nouvelle paroisse au sein de la forêt. Il montre également le rôle exercé par l'Eglise.

Document 2 : la naissance d'une paroisse, 25 avril 1098

« ...Le seigneur Geoffroy de Mayenne, très noble évêque d'Angers, à la demande de nos seigneurs Renaud le Bourguignon et ses fils et de nos pères Robert d'Arbrissel et Quintus daigna visiter notre abbaye accompagné d'une partie du clergé de Saint Maurice... Accoururent alors rapidement presque tous les habitants des paroisses voisines avec leurs prêtres. Ils espéraient recevoir de l'évêque la grâce qu'il est habituel de donner lors de la dédicace et désiraient voir notre nouvelle abbaye et nos frères religieux dont la renommée était parvenue jusqu'à eux et à beaucoup d'autres. Tous les barons du voisinage vinrent aussi : Renaud le Bourguignon au premier rang, André de Vitré, Guillaume de la Guerche, Gautier Hay et ses vassaux. Devant toute cette assemblée, avant de commencer à bénir le cimetière, l'évêque demanda à Renaud le Bourguignon quels habitants des forêts d'alentour pourraient être librement paroissiens de ce cimetière qu'il voulait bénir. Alors Renaud le Bourguignon, après avoir pris conseil de ses fils et des hommes de son entourage nous désigna les

limites de la paroisse : en feraient partie tous les habitants présents et à venir de toute la forêt s'étendant entre le chemin de Grolet et le ruisseau d'Usure. L'évêque demanda alors aux prêtres du voisinage si l'un d'eux revendiquait quelque chose dans cette nouvelle paroisse qu'il voulait faire. Grâce à Dieu personne ne se manifesta mais tous montrèrent leur accord en applaudissant. L'évêque bénit donc notre cimetière et consacra l'autel [de l'église] en l'honneur de la très Glorieuse Vierge Marie et de Saint Jean l'Évangéliste, son ministre...

Source : cartulaire de la Roë, archives départementales de Mayenne

Compétences :

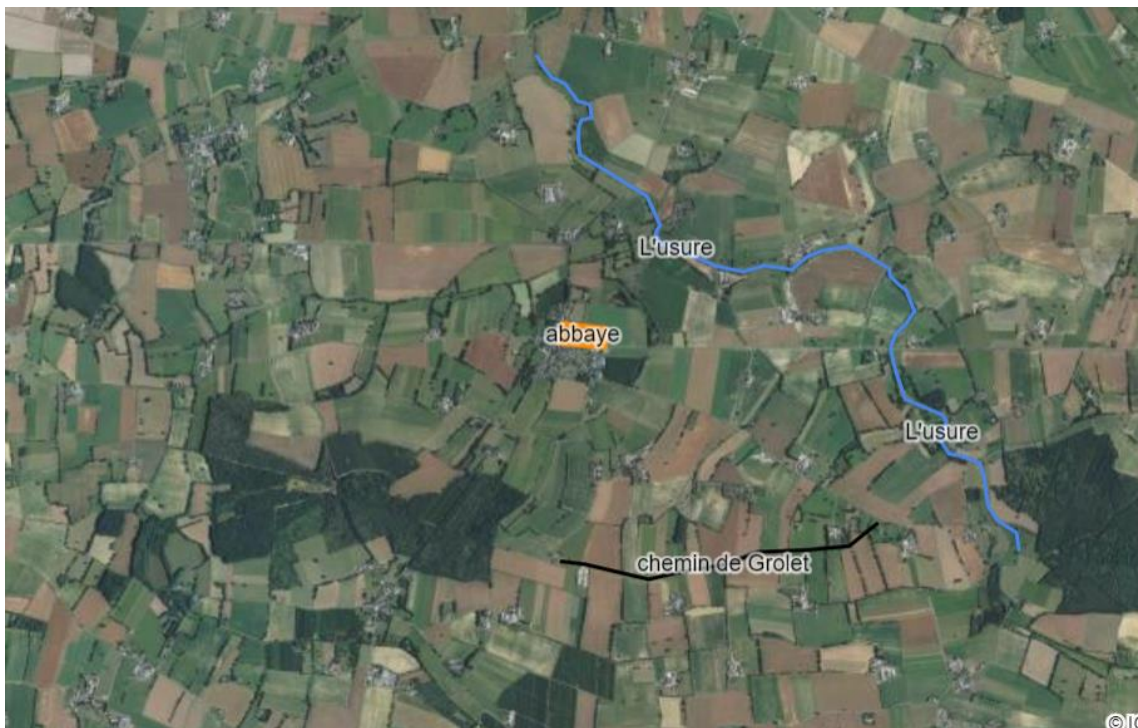
- Comprendre le sens général d'un document.
- Identifier le document et son point de vue particulier.
- Extraire des informations pertinentes

Consigne : lire attentivement le texte et répondre aux questions

1. Identifie les différents acteurs
 - a. Les auteurs du texte :
 - b. Le seigneur :
 - c. L'évêque d'Angers :
 - d. Deux abbés :
 - e. Trois barons :
2. Qui délimite la nouvelle paroisse ?
3. D'après ce texte, qu'est-ce qu'une paroisse ?
4. Dans quel milieu de vie se trouve cette paroisse ?

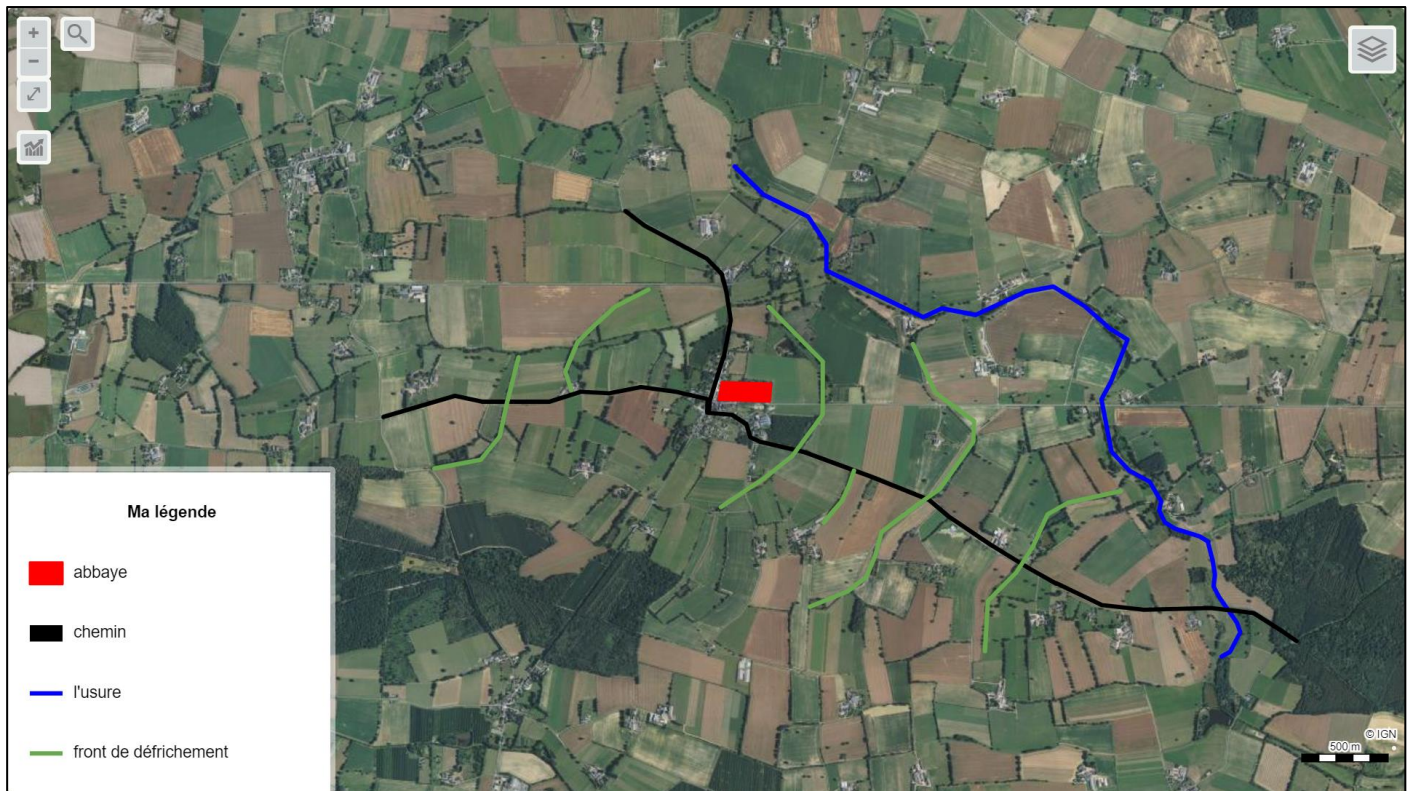
En utilisant Edugéo, on peut localiser l'abbaye ainsi que les repères nommés dans le document et amener les élèves à constater que l'abbaye n'est plus au milieu des bois. Cela permet d'initier l'activité suivante d'une part d'un point de vue pratique en montrant comment fonctionne Edugéo (ajouter des repères et une légende) et d'autre part en soulevant la question de la mise en valeur du territoire.

Vue aérienne Edugéo



De nouveau à partir de documents du manuel, l'étude de la vie dans une seigneurie se poursuit en cours.

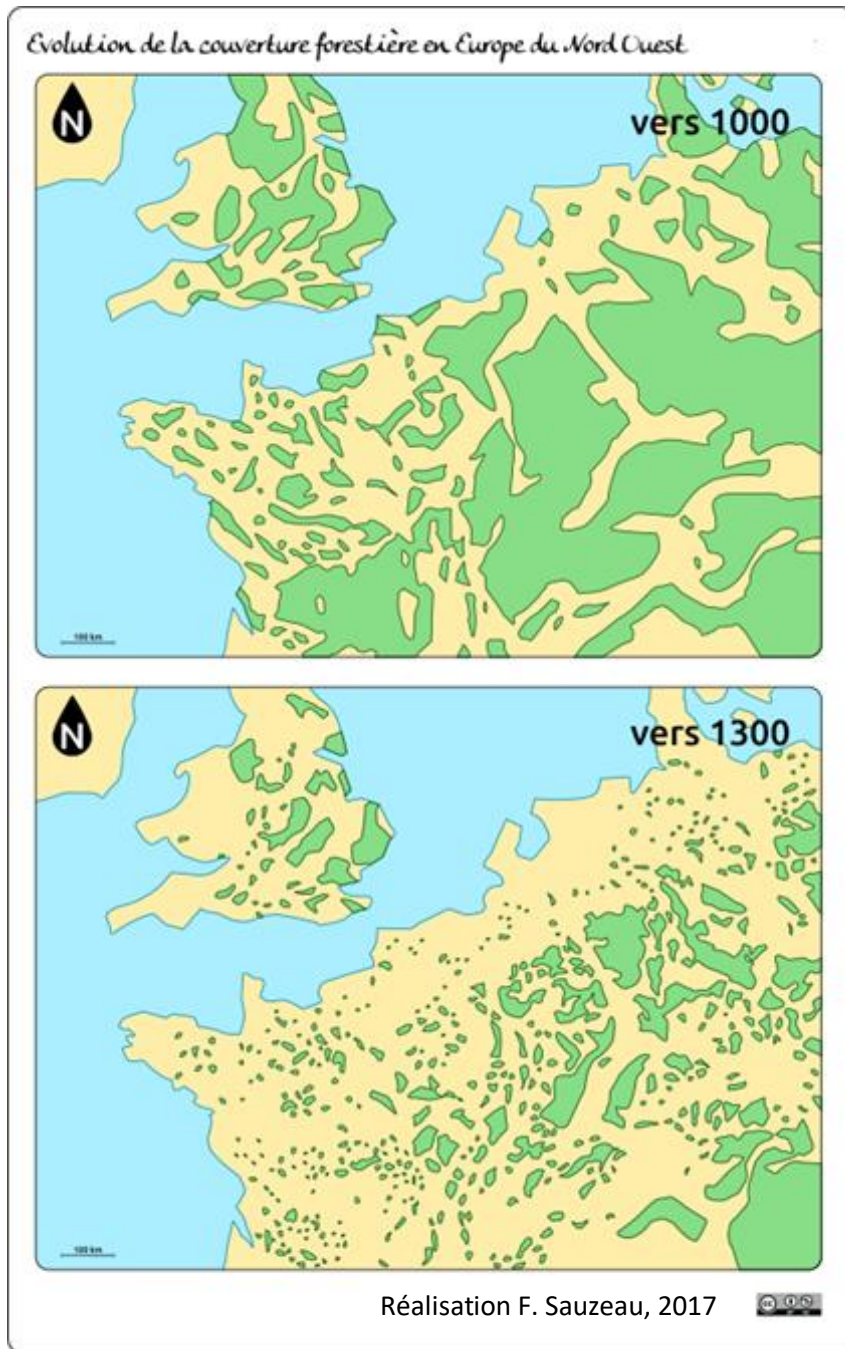
Proposition de correction :



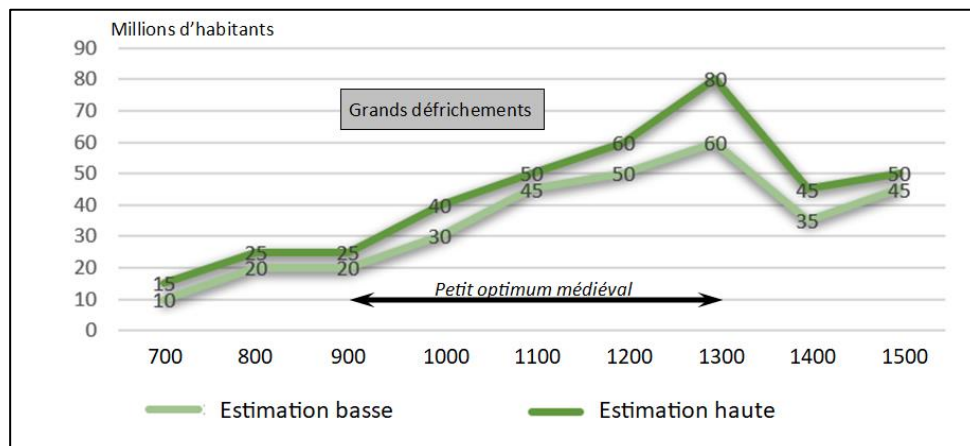
Exemple de haies agraires aujourd'hui visible autour de l'abbaye de la Roë :



Document 2 : évolution de la couverture forestière en Europe du Nord-Ouest



Document 3 : évolution de la population européenne VIIIème – XVème siècles



Grands défrichements : période de recul de la forêt au profit de la mise en culture de nouvelles terres.

Petit optimum médiéval : période de climat inhabituellement chaud localisé sur les régions de l'Atlantique nord du X^e siècle jusqu'au XIV^e siècle.

Consigne :

1. A l'aide des documents 1 et 2 situer dans le temps et dans l'espace les grands défrichements.
2. Quels changements sont contemporains des grands défrichements ?

Document 4 : Le roi Philippe VI fixe un règlement pour les forêts du domaine royal

« Il y aura 10 maîtres des forêts et des eaux, qui auront autorité sur les forêts, eaux et lieux... et nulle autre personne... Les maîtres des forêts enquêteront et visiteront tous les forêts et bois, et feront les ventes [coupes], qui y sont à faire, de sorte que les forêts et bois puissent perpétuellement rester en bon état. Les maîtres des forêts seront tenus d'enregistrer les contrats nouveaux qu'ils auront réalisés, les rentes, panages [redevances dues pour le droit de pâturage des porcs], herbages [redevances dues pour le droit de pâturage des bestiaux] et bénéfices des forêts. »

D'après l'Ordonnance de Brunoy, 29 mai 1346.

3. Quel est l'objectif de cette ordonnance ?

Travail personnel à l'issue de la séquence :

A l'issue de cette activité, les élèves complètent la [frise chronologique](#) qui permettra de faire le lien entre les différents jalons étudiés de la 6^e à la 3^e. Ils rédigent une ou deux phrases bilan.